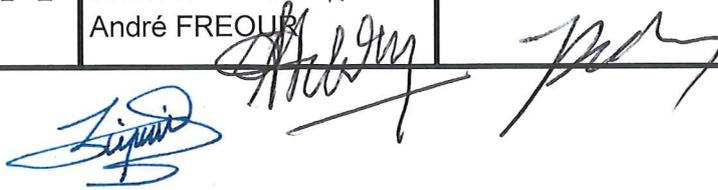


	DOCUMENT DE REFERENCE		MF 2	1 / 1
	Rédacteurs : Jean Alain TRIMOUILLE André FREOUR	Pour application : Jean PEDELABORDE	Le 03/10/2018 Indice : B	



Conduire l'automobile d'un(e) retraité(e)

CAR ...

La vocation d'AGIRabcd consiste à mettre bénévolement les compétences de ses adhérents retraités au service des personnes en difficultés, sans nuire au marché de l'emploi.

Dans ce cadre le service CAR s'adresse aux personnes âgées qui viendraient à ne plus pouvoir conduire leur voiture et qui demeurent dans de petites localités démunies de tout transport public (même d'une petite navette communale).

Afin de ne pas tomber dans l'isolement et/ou d'éviter un accident de circulation en s'acharnant à conduire, elles peuvent faire appel à AGIRabcd qui recherchera un chauffeur pour conduire leur voiture, pour laquelle ils continueront à assurer l'assurance, l'entretien et le carburant.

Le chauffeur sera testé par une auto-école et attestera qu'il est en règle avec la réglementation en vigueur.

L'opération sera officialisée par un protocole tripartite signé par le demandeur, le chauffeur et AGIRabcd. Il y sera joint le descriptif des conditions générales, partie intégrante du contrat.

En pièces jointes :

- les conditions générales d'interventions en métropole
- le protocole d'accord tripartite
- le protocole d'accord avec l'auto-école

NB : Les documents ci-joints sont des formulaires généraux qui doivent être identifiés à la Délégation Territoriale concernés. De même, chaque mention de CAR doit être suivie du numéro du département concerné.